



## COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°189 du Mardi 15 mars 2016

### Cérémonie du 19 mars :

Le Conseil Municipal et les Anciens Combattants de la commune vous invitent à la cérémonie du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc qui se déroulera le samedi 19 mars à **11h30** à la stèle devant la Mairie.

Nous nous retrouverons tous ensuite en mairie pour le verre de l'amitié.

### Théâtre au Centre socioculturel :

L'association Mélusine vous propose le samedi 23 avril à 20h30 une pièce de théâtre :

« *On n'a rien inventé.. mais on fait comme si !* »

*Une comédie marseillaise aux accents de Provence, 1h30 bien rythmée de répliques percutantes et de rires assurés.*

### Recensement militaire : (enfants nés en 2000)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire. L'inscription se fait à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

**L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **avril-mai-juin 2000** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.

### AIPE : " se met au vert" :

L'Association Intercommunale des Parents d'Elèves renouvelle sa campagne de recyclage à Vadalle, la benne se trouvera sur le parking de la salle des fêtes du 25 avril au 02 mai inclus, pour récupérer le papier et le carton.

### Compte administratif 2015 :

Le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2015, il s'établit en recettes à 1 104 957,90 € et en dépenses à 1 023 624,76 €.

Le reste à réaliser en recettes est de 101 441,00 €, le reste à réaliser en dépenses est de 104 040,81 €. Sur le résultat, la somme de 103 797,95 € est affectée à la réserve d'investissement.

Ce qui laisse un excédent de **81 578,70 €**.

Le budget 2016 reprendra ces résultats. Il sera élaboré en tenant compte de la nouvelle baisse des dotations de l'Etat et **sans augmentation des impôts communaux**.